

# BOURNAIS

Nos bureaux de Roubaix, 45, RUE DE LA GARE, sont ouverts au public, de 10 heures à 12 heures, tous les jours, sauf le dimanche et le jour de la parution, avant 14 heures.

### AVIS A NOS CLIENTS, CORRESPONDANTS DÉPOSITAIRES

Il est obligatoire pour toute publication remanant un ordre de publicité destiné à notre journal, à nos bureaux ou à l'un de nos représentants, quel qu'il soit (correspondants, dépositaires, etc.), de se munir de sa carte d'identité dont le numéro doit être inscrit au bas de chaque ordre contenant la publicité à insérer.

### A TRAVERS LA VILLE VOL DE LINGE

M. Caudoux, curé de l'église du Rédempteur, 6, rue Flicheur, a porté plainte à la police pour vol de linge, nappes, blanchises et un voile blanc. La police enquête pour retrouver les amateurs de linge.

### PRECISIONS SUR LES STOCKS ET LA LEGISLATION DES PRIX

Du rapport dressé par la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing, nous donnons ci-dessous deux extraits particulièrement importants pour l'industrie.

### Evaluation des Stocks

La Fédération Industrielle et Commerciale rappelle les dispositions suivantes concernant l'évaluation des stocks.

### Les stocks existant au dernier inventaire dressé avant le 1er septembre 1939

(dénommés « stock de départ ») seront évalués au prix de revient ou au cours du jour, s'il est inférieur ; la plus-value dégagée par cette réévaluation ne sera soumise qu'à l'impôt sur les B.I.C. par cinquième pendant cinq ans (sauf distribution, cession ou cessation).

### Les Entreprises estimant habituellement leurs stocks à des chiffres inférieurs au prix de revient ou au cours du jour, devront, pour leur dernier inventaire précédant la guerre sur la base du prix de revient ou du cours du jour, décaler ainsi une plus-value par rapport à leurs estimations primitives et faire connaître à leur Contrôleur cette plus-value dont le montant sera taxé par l'Etat.

### Les stocks existant au dernier inventaire dressé avant le 1er septembre 1939

(dénommés « stock de départ ») seront évalués au prix de revient ou au cours du jour, s'il est inférieur ; la plus-value dégagée par cette réévaluation ne sera soumise qu'à l'impôt sur les B.I.C. par cinquième pendant cinq ans (sauf distribution, cession ou cessation).

### Les Entreprises estimant habituellement leurs stocks à des chiffres inférieurs au prix de revient ou au cours du jour, devront, pour leur dernier inventaire précédant la guerre sur la base du prix de revient ou du cours du jour, décaler ainsi une plus-value par rapport à leurs estimations primitives et faire connaître à leur Contrôleur cette plus-value dont le montant sera taxé par l'Etat.

### Les stocks existant au dernier inventaire dressé avant le 1er septembre 1939

(dénommés « stock de départ ») seront évalués au prix de revient ou au cours du jour, s'il est inférieur ; la plus-value dégagée par cette réévaluation ne sera soumise qu'à l'impôt sur les B.I.C. par cinquième pendant cinq ans (sauf distribution, cession ou cessation).

### Les Entreprises estimant habituellement leurs stocks à des chiffres inférieurs au prix de revient ou au cours du jour, devront, pour leur dernier inventaire précédant la guerre sur la base du prix de revient ou du cours du jour, décaler ainsi une plus-value par rapport à leurs estimations primitives et faire connaître à leur Contrôleur cette plus-value dont le montant sera taxé par l'Etat.

### Les stocks existant au dernier inventaire dressé avant le 1er septembre 1939

(dénommés « stock de départ ») seront évalués au prix de revient ou au cours du jour, s'il est inférieur ; la plus-value dégagée par cette réévaluation ne sera soumise qu'à l'impôt sur les B.I.C. par cinquième pendant cinq ans (sauf distribution, cession ou cessation).

### Les Entreprises estimant habituellement leurs stocks à des chiffres inférieurs au prix de revient ou au cours du jour, devront, pour leur dernier inventaire précédant la guerre sur la base du prix de revient ou du cours du jour, décaler ainsi une plus-value par rapport à leurs estimations primitives et faire connaître à leur Contrôleur cette plus-value dont le montant sera taxé par l'Etat.

### Les stocks existant au dernier inventaire dressé avant le 1er septembre 1939

(dénommés « stock de départ ») seront évalués au prix de revient ou au cours du jour, s'il est inférieur ; la plus-value dégagée par cette réévaluation ne sera soumise qu'à l'impôt sur les B.I.C. par cinquième pendant cinq ans (sauf distribution, cession ou cessation).

### Les Entreprises estimant habituellement leurs stocks à des chiffres inférieurs au prix de revient ou au cours du jour, devront, pour leur dernier inventaire précédant la guerre sur la base du prix de revient ou du cours du jour, décaler ainsi une plus-value par rapport à leurs estimations primitives et faire connaître à leur Contrôleur cette plus-value dont le montant sera taxé par l'Etat.

### Les stocks existant au dernier inventaire dressé avant le 1er septembre 1939

(dénommés « stock de départ ») seront évalués au prix de revient ou au cours du jour, s'il est inférieur ; la plus-value dégagée par cette réévaluation ne sera soumise qu'à l'impôt sur les B.I.C. par cinquième pendant cinq ans (sauf distribution, cession ou cessation).

### Les Entreprises estimant habituellement leurs stocks à des chiffres inférieurs au prix de revient ou au cours du jour, devront, pour leur dernier inventaire précédant la guerre sur la base du prix de revient ou du cours du jour, décaler ainsi une plus-value par rapport à leurs estimations primitives et faire connaître à leur Contrôleur cette plus-value dont le montant sera taxé par l'Etat.

### Les stocks existant au dernier inventaire dressé avant le 1er septembre 1939

(dénommés « stock de départ ») seront évalués au prix de revient ou au cours du jour, s'il est inférieur ; la plus-value dégagée par cette réévaluation ne sera soumise qu'à l'impôt sur les B.I.C. par cinquième pendant cinq ans (sauf distribution, cession ou cessation).

### Les Entreprises estimant habituellement leurs stocks à des chiffres inférieurs au prix de revient ou au cours du jour, devront, pour leur dernier inventaire précédant la guerre sur la base du prix de revient ou du cours du jour, décaler ainsi une plus-value par rapport à leurs estimations primitives et faire connaître à leur Contrôleur cette plus-value dont le montant sera taxé par l'Etat.

### Les stocks existant au dernier inventaire dressé avant le 1er septembre 1939

(dénommés « stock de départ ») seront évalués au prix de revient ou au cours du jour, s'il est inférieur ; la plus-value dégagée par cette réévaluation ne sera soumise qu'à l'impôt sur les B.I.C. par cinquième pendant cinq ans (sauf distribution, cession ou cessation).

### Les Entreprises estimant habituellement leurs stocks à des chiffres inférieurs au prix de revient ou au cours du jour, devront, pour leur dernier inventaire précédant la guerre sur la base du prix de revient ou du cours du jour, décaler ainsi une plus-value par rapport à leurs estimations primitives et faire connaître à leur Contrôleur cette plus-value dont le montant sera taxé par l'Etat.

### Les stocks existant au dernier inventaire dressé avant le 1er septembre 1939

(dénommés « stock de départ ») seront évalués au prix de revient ou au cours du jour, s'il est inférieur ; la plus-value dégagée par cette réévaluation ne sera soumise qu'à l'impôt sur les B.I.C. par cinquième pendant cinq ans (sauf distribution, cession ou cessation).

### Les Entreprises estimant habituellement leurs stocks à des chiffres inférieurs au prix de revient ou au cours du jour, devront, pour leur dernier inventaire précédant la guerre sur la base du prix de revient ou du cours du jour, décaler ainsi une plus-value par rapport à leurs estimations primitives et faire connaître à leur Contrôleur cette plus-value dont le montant sera taxé par l'Etat.

### Les stocks existant au dernier inventaire dressé avant le 1er septembre 1939

(dénommés « stock de départ ») seront évalués au prix de revient ou au cours du jour, s'il est inférieur ; la plus-value dégagée par cette réévaluation ne sera soumise qu'à l'impôt sur les B.I.C. par cinquième pendant cinq ans (sauf distribution, cession ou cessation).

### Les Entreprises estimant habituellement leurs stocks à des chiffres inférieurs au prix de revient ou au cours du jour, devront, pour leur dernier inventaire précédant la guerre sur la base du prix de revient ou du cours du jour, décaler ainsi une plus-value par rapport à leurs estimations primitives et faire connaître à leur Contrôleur cette plus-value dont le montant sera taxé par l'Etat.

### Les stocks existant au dernier inventaire dressé avant le 1er septembre 1939

(dénommés « stock de départ ») seront évalués au prix de revient ou au cours du jour, s'il est inférieur ; la plus-value dégagée par cette réévaluation ne sera soumise qu'à l'impôt sur les B.I.C. par cinquième pendant cinq ans (sauf distribution, cession ou cessation).

### Les Entreprises estimant habituellement leurs stocks à des chiffres inférieurs au prix de revient ou au cours du jour, devront, pour leur dernier inventaire précédant la guerre sur la base du prix de revient ou du cours du jour, décaler ainsi une plus-value par rapport à leurs estimations primitives et faire connaître à leur Contrôleur cette plus-value dont le montant sera taxé par l'Etat.

### Les stocks existant au dernier inventaire dressé avant le 1er septembre 1939

(dénommés « stock de départ ») seront évalués au prix de revient ou au cours du jour, s'il est inférieur ; la plus-value dégagée par cette réévaluation ne sera soumise qu'à l'impôt sur les B.I.C. par cinquième pendant cinq ans (sauf distribution, cession ou cessation).

### Les Entreprises estimant habituellement leurs stocks à des chiffres inférieurs au prix de revient ou au cours du jour, devront, pour leur dernier inventaire précédant la guerre sur la base du prix de revient ou du cours du jour, décaler ainsi une plus-value par rapport à leurs estimations primitives et faire connaître à leur Contrôleur cette plus-value dont le montant sera taxé par l'Etat.

## CAMUS

FINE CHAMPAGNE

### Section des Jardins Ouvriers de France.

Les adhérents de la société des jardins ouvriers de France sont avisés que le dernier délai d'inscription pour les graines et semences de l'année 1940 seront reçus jusqu'au 20 décembre inclus au Café Dorelle, place Fénéon pour le Centre et au Café Saint-Eloi, rue Lamartine pour le Centre. Collections de l'année 1941 payables à l'inscription, 15 fr. Les commandes adhésives seront également reçues dans les deux établissements pendant le même délai et les nouveaux sociétaires percevront leur lot de graines et semences comme les anciens.

### Passage du Contrôleur.

Le Contrôleur des Contributions Directes tiendra à la disposition des contribuables pour tous renseignements, aujourd'hui samedi de 14 à 15 h. à la salle des fêtes rue Jean-Macé.

### Visite médicale des nourrissons.

Mardi 17 décembre, à 15 h., consultation des nourrissons à la salle des fêtes rue Jean-Macé pour les nourrissons de moins de 3 ans. Présence obligatoire pour les nourrissons et les mères percevant la prime d'allaitement maternel. A partir du mois de janvier, ces consultations auront lieu le 2e et le 4e mercredi de chaque mois, à la même salle, au lieu de 14 à 15 h. et de 16 à 17 h. m.

### Etat civil.

Décès : Amédée Hauptmann, 85 ans, rue Faidherbe, 69 ; Eugène Maréchal, 65 ans, rue du Colonel J. Leclercq, 19 ; Augustine Verceyresse, femme Raepet, 80 ans, rue des Colours, 13.

### CARNET

DEUIL. — Nous apprenons le décès de Madame Alfred MASSE-POLLET, survenu le 15 décembre 1940, à LA FRENCHÉ-GRÉNOBLE.

### CROIX

#### Allocations militaires

M. le Percepteur de Croix nous fait connaître qu'il y aura les allocations militaires de la première quinzaine de décembre à son bureau, 165 bis, Grande Rue, Roubaix, dans l'ordre suivant :

Lundi 16 décembre : de 9 à 12 h., numéros 1 à 500 ; de 14 à 15 h., 501 à 900.

Mardi 17 décembre : de 9 à 12 h., numéros 1 à 400 ; de 14 à 16 h., au-dessus de 1.400.

Les retardataires seront payés le mercredi 18, de 9 à 12 et de 14 à 16 h. Prière de vouloir signer la mention au dos des coupons et se munir de monnaie. Les personnes touchant pour des tiers doivent apporter une procuration en double exemplaire délivrée par la Mairie.

#### AVIS AUX COMMERÇANTS

L'Administration du Bureau de bienfaisance informe les commerçants que le remboursement des bons et jetons émis durant l'exercice 1940, aura lieu au siège, place de la République, lundi 16 et mardi 17 décembre, de 9 h. à 11 h., et de 14 à 16 h.

Elle invite tous les commerçants à se présenter aux jours et heures indiqués ; les secours distribués en 1940 ne sont pas cette date ne seront plus remboursés.

#### FOOTBALL

AG. GREY 14-30. Watrillon 15 h. 15. Les équipes du stade Jean Derycke, à Croix, le Sporting de Watrillon rendra visite aux Croisiens actuellement 3e du classement. Après le bon redressement de cette équipe, le grand moral revient à l'Amical et malgré la valeur de l'adversaire les jeunes Croisiens auront à cœur de confirmer la bonne impression laissée dimanche dernier.

#### WASQUEHAL

#### Paiement des Allocations militaires

Le paiement du coupon n. 5 des allocations militaires, affranchi à la période du 1er au 15 décembre aura lieu lundi 16 décembre au bureau de postes rue Ferrer, dans l'ordre suivant : de 8 h. 30 à midi pour les nos 1 à 700 et de 14 à 17 h. pour les nos 701 à la fin.

#### FLERS

#### L'INSCRIPTION DES COMMANDES DE CHARBON

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit :

#### Secteur du Bourg, Café Pétillon

Équipe Voyageur, rue Polvador, Vandeplasche, habitant rue de Marçay 41, à Wasquehal, a reçu un choc sur la main en graissant un moteur de machine. Le blessé qui porte une plaie infectée de la face dorsale de la main droite, a dû recevoir les soins de M. le docteur Dupuis pédiatre qui lui a ordonné un repos de 15 jours.

#### Etat civil.

Naissances : Daniel Dubois, rue Alexandre Dubois 76.

#### FLERS

#### L'INSCRIPTION DES COMMANDES DE CHARBON

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit :

#### Secteur du Bourg, Café Pétillon

Équipe Voyageur, rue Polvador, Vandeplasche, habitant rue de Marçay 41, à Wasquehal, a reçu un choc sur la main en graissant un moteur de machine. Le blessé qui porte une plaie infectée de la face dorsale de la main droite, a dû recevoir les soins de M. le docteur Dupuis pédiatre qui lui a ordonné un repos de 15 jours.

#### Etat civil.

Naissances : Daniel Dubois, rue Alexandre Dubois 76.

#### FLERS

#### L'INSCRIPTION DES COMMANDES DE CHARBON

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit :

#### Secteur du Bourg, Café Pétillon

Équipe Voyageur, rue Polvador, Vandeplasche, habitant rue de Marçay 41, à Wasquehal, a reçu un choc sur la main en graissant un moteur de machine. Le blessé qui porte une plaie infectée de la face dorsale de la main droite, a dû recevoir les soins de M. le docteur Dupuis pédiatre qui lui a ordonné un repos de 15 jours.

#### Etat civil.

Naissances : Daniel Dubois, rue Alexandre Dubois 76.

#### FLERS

#### L'INSCRIPTION DES COMMANDES DE CHARBON

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit :

#### Secteur du Bourg, Café Pétillon

Équipe Voyageur, rue Polvador, Vandeplasche, habitant rue de Marçay 41, à Wasquehal, a reçu un choc sur la main en graissant un moteur de machine. Le blessé qui porte une plaie infectée de la face dorsale de la main droite, a dû recevoir les soins de M. le docteur Dupuis pédiatre qui lui a ordonné un repos de 15 jours.

#### Etat civil.

Naissances : Daniel Dubois, rue Alexandre Dubois 76.

#### FLERS

#### L'INSCRIPTION DES COMMANDES DE CHARBON

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit :

#### Secteur du Bourg, Café Pétillon

Équipe Voyageur, rue Polvador, Vandeplasche, habitant rue de Marçay 41, à Wasquehal, a reçu un choc sur la main en graissant un moteur de machine. Le blessé qui porte une plaie infectée de la face dorsale de la main droite, a dû recevoir les soins de M. le docteur Dupuis pédiatre qui lui a ordonné un repos de 15 jours.

#### Etat civil.

Naissances : Daniel Dubois, rue Alexandre Dubois 76.

#### FLERS

#### L'INSCRIPTION DES COMMANDES DE CHARBON

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit :

### faute d'étiquetage de la viande mise en vente.

Les indemnités de logement. — Les personnes ayant perçu un acompte sur indemnité leur revenant pour logement de troupes allemandes (période du 1er juin 1940 au 30 septembre 1940), sont priées de se présenter d'urgence à la Recette Municipale pour percevoir le solde de ce qui leur est dû.

### Permanence du Comité d'entraide.

Pour les familles ayant des membres prisonniers, une permanence a été ouverte cette semaine, au café du Lion d'Or, place de l'Église, de 14 à 18 h. Aujourd'hui samedi, pour tous les retardataires. Ce matin, le Comité d'entraide aux Mobilisés, cessant son activité, a décidé de répartir le reliquat de sa caisse entre tous les prisonniers et les familles ayant des membres morts pour la France.

### Etat civil.

Naissance. — Odette Verache, rue Victor-Hugo 6.

### Un P.O.S. Hullaillou.

À la suite du match de dimanche dernier, entre la Jeunesse Athlétique d'Américains et l'O.S.H., dont le résultat donna la victoire à Hullaillou par 3 buts à 2, le comité de l'Olympique a remis entre les mains de M. le président de la délégation sportive, la recette de ce match pour être versée au Comité national d'entraide aux prisonniers de guerre.

### Rue de Lille, dimanche 15 décembre, à 15 h., grande rencontre pour le championnat de Division d'Honneur entre la 1A de la Lomlose Sportive et la 1A de l'O.S.H. Cette partie a annoncé très vivement les deux équipes.

### Pharmacies de garde.

Dimanche 15 décembre, M. Danstette, rue Jean-Jaures, à Fiers-Breucq, pour le Secteur de Wasquehal et de Fiers-Breucq.

### Consultations prénatales.

Samedi 14 décembre, de 14 à 16 h., des consultations prénatales seront données à la maternité municipale, 2 place Fénéon, sage-femme de l'Établissement.

### Service de la Voirie.

Mardi 17 décembre, de 14 h. 30 à 15 h. 30, réunion de la Commission municipale de voirie à la Mairie. Examen de diverses demandes et renseignements sur le règlement municipal de voirie, l'hygiène, la salubrité, etc.

### Blessé en graissant un moteur.

Occupé au Lantil Français, rue du Molin, l'ouvrier Polvador, Vandeplasche, habitant rue de Marçay 41, à Wasquehal, a reçu un choc sur la main en graissant un moteur de machine. Le blessé qui porte une plaie infectée de la face dorsale de la main droite, a dû recevoir les soins de M. le docteur Dupuis pédiatre qui lui a ordonné un repos de 15 jours.

### Etat civil.

Naissances : Daniel Dubois, rue Alexandre Dubois 76.

### FLERS

#### L'INSCRIPTION DES COMMANDES DE CHARBON

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit :

#### Secteur du Bourg, Café Pétillon

Équipe Voyageur, rue Polvador, Vandeplasche, habitant rue de Marçay 41, à Wasquehal, a reçu un choc sur la main en graissant un moteur de machine. Le blessé qui porte une plaie infectée de la face dorsale de la main droite, a dû recevoir les soins de M. le docteur Dupuis pédiatre qui lui a ordonné un repos de 15 jours.

#### Etat civil.

Naissances : Daniel Dubois, rue Alexandre Dubois 76.

### FLERS

#### L'INSCRIPTION DES COMMANDES DE CHARBON

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit :

#### Secteur du Bourg, Café Pétillon

Équipe Voyageur, rue Polvador, Vandeplasche, habitant rue de Marçay 41, à Wasquehal, a reçu un choc sur la main en graissant un moteur de machine. Le blessé qui porte une plaie infectée de la face dorsale de la main droite, a dû recevoir les soins de M. le docteur Dupuis pédiatre qui lui a ordonné un repos de 15 jours.

#### Etat civil.

Naissances : Daniel Dubois, rue Alexandre Dubois 76.

### FLERS

#### L'INSCRIPTION DES COMMANDES DE CHARBON

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit :

#### Secteur du Bourg, Café Pétillon

Équipe Voyageur, rue Polvador, Vandeplasche, habitant rue de Marçay 41, à Wasquehal, a reçu un choc sur la main en graissant un moteur de machine. Le blessé qui porte une plaie infectée de la face dorsale de la main droite, a dû recevoir les soins de M. le docteur Dupuis pédiatre qui lui a ordonné un repos de 15 jours.

#### Etat civil.

Naissances : Daniel Dubois, rue Alexandre Dubois 76.

### FLERS

#### L'INSCRIPTION DES COMMANDES DE CHARBON

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit :

#### Secteur du Bourg, Café Pétillon

Équipe Voyageur, rue Polvador, Vandeplasche, habitant rue de Marçay 41, à Wasquehal, a reçu un choc sur la main en graissant un moteur de machine. Le blessé qui porte une plaie infectée de la face dorsale de la main droite, a dû recevoir les soins de M. le docteur Dupuis pédiatre qui lui a ordonné un repos de 15 jours.

#### Etat civil.

Naissances : Daniel Dubois, rue Alexandre Dubois 76.

### FLERS

#### L'INSCRIPTION DES COMMANDES DE CHARBON

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit :

#### Secteur du Bourg, Café Pétillon

Équipe Voyageur, rue Polvador, Vandeplasche, habitant rue de Marçay 41, à Wasquehal, a reçu un choc sur la main en graissant un moteur de machine. Le blessé qui porte une plaie infectée de la face dorsale de la main droite, a dû recevoir les soins de M. le docteur Dupuis pédiatre qui lui a ordonné un repos de 15 jours.

#### Etat civil.

Naissances : Daniel Dubois, rue Alexandre Dubois 76.

### FLERS

#### L'INSCRIPTION DES COMMANDES DE CHARBON

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit :

#### Secteur du Bourg, Café Pétillon

Équipe Voyageur, rue Polvador, Vandeplasche, habitant rue de Marçay 41, à Wasquehal, a reçu un choc sur la main en graissant un moteur de machine. Le blessé qui porte une plaie infectée de la face dorsale de la main droite, a dû recevoir les soins de M. le docteur Dupuis pédiatre qui lui a ordonné un repos de 15 jours.

#### Etat civil.

Naissances : Daniel Dubois, rue Alexandre Dubois 76.

### FLERS

#### L'INSCRIPTION DES COMMANDES DE CHARBON

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit :

#### Secteur du Bourg, Café Pétillon

Équipe Voyageur, rue Polvador, Vandeplasche, habitant rue de Marçay 41, à Wasquehal, a reçu un choc sur la main en graissant un moteur de machine. Le blessé qui porte une plaie infectée de la face dorsale de la main droite, a dû recevoir les soins de M. le docteur Dupuis pédiatre qui lui a ordonné un repos de 15 jours.

# Lille, sous les archiducs Albert et Isabelle, de 1600 à 1633

### Puis, au temps de la construction de la Bourse de Commerce de 1652 à 1667

Nous avons dit comment la prospérité lilloise s'était accrue pendant près d'un siècle par suite des guerres civiles engendrées par l'établissement du protestantisme. Mais cette époque de prospérité et d'apaisement allait survenir à nouveau par suite du gouvernement éclairé de deux princes, les archiducs Albert et Isabelle, qui peuvent être considérés et retenus parmi les grands bienfaiteurs de notre ville, comme du reste de la Flandre d'alors.

### Les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> agrandissements

La population s'accroît bientôt en vertu de la prospérité du négoce et de la modification des impôts. Si bien qu'il fallut, à deux reprises différentes, en 1604 et en 1617, procéder à l'agrandissement de la ville. En 1604, tout le quartier des rues de l'Arc et de la Balgnerie fut englobé dans l'enceinte, et l'ancienne église Saint-Etienne, celle brûlée en 1592, fut agrandie. En 1617, on

### Malines, d'abord. Bientôt une autre ligne fut créée entre Lille et Gand. D'autres suivirent.

### Édification de la Bourse de Commerce

En 1633 l'archiduchesse Isabelle décéda et sous ses trois fils fut atteinte, en 1644 et en 1645, mais la Ville repoussa les assauts.

En 1634, un projet cher au cœur d'Isabelle, put pourtant être réalisé. Ce fut celui de la « conservation de Lille à Notre-Dame de la Treille », dont la chapelle et la statue miraculeuse étaient déjà établies.

Et puis, la Guerre de Trente ans sévit dans les Flandres comme ravages et désolations. Deux fois Lille fut attaquée, en 1644 et en 1645, mais la Ville repoussa les assauts.

« Au bout de quelques années, la sécurité et avec elle la prospérité revinrent. Tant et si bien que le Magistrat de Lille songea à l'édification d'une « Bourse de Commerce » ou « Bourse aux changes », comme on l'appelle encore, et l'architecte Julien Destrez, « maître des Œuvres de la Ville de Lille », établit le projet de ce beau monument dont la construction commença en 1652 et qui nous reste comme un vestige précieux de l'architecture flamande du temps de la Renaissance.

D'un examen sérieux et approfondi, on peut conclure que la Bourse de Destrez est le premier monument civil lillois où les ordres classiques aient été appliqués de façon systématique. Toute cette architecture possède cette qualité éminente de se caractériser par la clarté de sa composition et par la logique de son ordonnance générale. Par là, elle atteint au grand art. En somme, Julien Destrez, dominant son sujet, qui était de coordonner les intérêts particuliers avec l'intérêt général de la Cité, s'est élevé à une conception très esthétique de premier ordre en subordonnant le décor, si riche, au foisonnement de détails, qu'il soit à la structure générale du monument.

Il est finalement considéré l'architecte de la Bourse comme un bel exemplaire de cette architecture « domestique » Renaissance bruxello-ansoise dont l'art lillois constituait alors une école.

Malheureusement, au cours des siècles, des façades disparates, établies malencontreusement aux rez-de-chaussées, sur les façades extérieures du monument, contribuent grandement à en altérer l'aspect. Arrivés-t-on un jour à faire disparaître ces façades pour le bien même des occupants, propriétaires et locataires ? C'est là une grosse question qui reste fort épineuse.

« Nous » donnons ci-contre une reproduction de la Bourse de Lille, dite « Bourse aux changes », telle qu'elle fut conçue par Julien Destrez, et une autre de la cour intérieure où l'on remarque, au centre, une statue en bronze de Napoléon I<sup>er</sup>, qui y fut placée au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

### Don Juan à Lille

C'est en 1654 que le fastueux et captivant Don Juan, nommé Gouverneur des Pays-Bas par Philippe IV, roi d'Espagne, vint à Lille pour assister à l'inauguration de la Bourse. Sa réception fut un événement. Le prince fit son entrée officielle par la Basse-Deûle, alors limpide et fraîche, et fut reçu en son débarquement par le Magistrat entouré de chevaliers, au bruit des salves d'artillerie. Don Juan descendit au Palais-Rihour, et les notables bourgeois logèrent, pendant quelques jours, l'armée espagnole campait dans les environs de Lille, y causant certains dégâts.

En 1664, un fait qui doit être retenu, se produisit. Philippe IV, roi d'Espagne, mourut, et son fils, Louis XIV, monta sur le trône. Ce prince fit son entrée officielle par la Basse-Deûle, alors limpide et fraîche, et fut reçu en son débarquement par le Magistrat entouré de chevaliers, au bruit des salves d'artillerie. Don Juan descendit au Palais-Rihour, et les notables bourgeois logèrent, pendant quelques jours, l'armée espagnole campait dans les environs de Lille, y causant certains dégâts.

En 1664, un fait qui doit être retenu, se produisit. Philippe IV, roi d'Espagne, mourut, et son fils, Louis XIV, monta sur le trône. Ce prince fit son entrée officielle par la Basse-Deûle, alors limpide et fraîche, et fut reçu en son débarquement par le Magistrat entouré de chevaliers, au bruit des salves d'artillerie. Don Juan descendit au Palais-Rihour, et les notables bourgeois logèrent, pendant quelques jours, l'armée espagnole campait dans les environs de Lille, y causant certains dégâts.

En 1664, un fait qui doit être retenu, se produisit. Philippe IV, roi d'Espagne, mourut, et son fils, Louis XIV, monta sur le trône. Ce prince fit son entrée officielle par la Basse-Deûle, alors limpide et fraîche, et fut reçu en son débarquement par le Magistrat entouré de chevaliers, au bruit des salves d'artillerie. Don Juan descendit au Palais-Rihour, et les notables bourgeois logèrent, pendant quelques jours, l'armée espagnole campait dans les environs de Lille, y causant certains dégâts.

En 1664, un fait qui doit être retenu, se produisit. Philippe IV, roi d'Espagne, mourut, et son fils, Louis XIV, monta sur le trône. Ce prince fit son entrée officielle par la Basse-Deûle, alors limpide et fraîche, et fut reçu en son débarquement par le Magistrat entouré de chevaliers, au bruit des salves d'artillerie. Don Juan descendit au Palais-Rihour, et les notables bourgeois logèrent, pendant quelques jours, l'armée espagnole campait dans les environs de Lille, y causant certains dégâts.

En 1664, un fait qui doit être retenu, se produisit. Philippe IV, roi d'Espagne, mourut, et son fils, Louis XIV, monta sur le trône. Ce prince fit son entrée officielle par la Basse-Deûle, alors limpide et fraîche, et fut reçu en son débarquement par le Magistrat entouré de chevaliers, au bruit des salves d'artillerie. Don Juan descendit au Palais-Rihour, et les notables bourgeois logèrent, pendant quelques jours, l'armée espagnole campait dans les environs de Lille, y causant certains dégâts.

En 1664, un fait qui doit être retenu, se produisit. Philippe IV, roi d'Espagne, mourut, et son fils, Louis XIV, monta sur le trône. Ce prince fit son entrée officielle par la Basse-Deûle, alors limpide et fraîche, et fut reçu en son débarquement par le Magistrat entouré de chevaliers, au bruit des salves d'artillerie. Don Juan descendit au Palais-Rihour, et les notables bourgeois logèrent, pendant quelques jours, l'armée espagnole campait dans les environs de Lille, y causant certains dégâts.

En 1664, un fait qui doit être retenu, se produisit. Philippe IV, roi d'Espagne, mourut, et son fils, Louis XIV, monta sur le trône. Ce prince fit son entrée officielle par la Basse-Deûle, alors limpide et fraîche, et fut reçu en son débarquement par le Magistrat entouré de chevaliers, au bruit des salves d'artillerie. Don Juan descendit au Palais-Rihour, et les notables bourgeois logèrent, pendant quelques jours, l'armée espagnole campait dans les environs de Lille, y causant certains dégâts.

En 1664, un fait qui doit être retenu, se produisit. Philippe IV, roi d'Espagne, mourut, et son fils, Louis XIV, monta sur le trône. Ce prince fit son entrée officielle par la Basse-Deûle, alors limpide et fraîche, et fut reçu en son débarquement par le Magistrat entouré de chevaliers, au bruit des salves d'artillerie. Don Juan descendit au Palais-Rihour, et les notables bourgeois logèrent, pendant quelques jours, l'armée espagnole campait dans